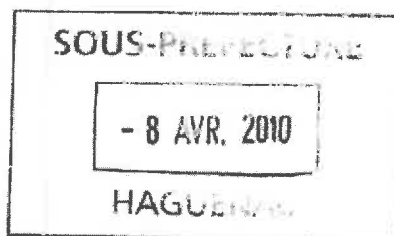


COMMUNE DE ROTHBACH



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2010, sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 3 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis, LEONHART Christian)

DECLARATION PREALABLE POUR LES AMENAGEMENTS DE CLOTURES ET LES DEMOLITIONS

Le conseil municipal,

Suite à la réforme du permis de construire du 1^{er} octobre 2007,

Vu la convention établie entre la commune et la DDE pour la mise à disposition des services de l'Etat concernant l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables,

Décide à l'unanimité,

De soumettre les clôtures et les démolitions à déclaration préalable,

De demander à la Direction Départementale de l'Equipement d'instruire les dossiers selon le règlement du Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le 30/03/2010.

Le maire,
SCHOTT Herbert

